

Niveau :	MASTER 1 ET 2	Année 2010-2012
Domaine :	ARTS, LETTRES, LANGUES	M
Mention :	LETTRES	
Spécialité :	LETTRES MODERNES	120 ECTS
Parcours :	RECHERCHE et METIERS DE L'ENSEIGNEMENT	

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Sylviane LEONI – Bureau 242 Tél.03.80.39.56.25 s.leoni@wanadoo.fr	Sylvette VINCENOT – Bureau 136A Tél. 03.80.39.55.81 Sylvette.vincenot@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : UFR Lettres et Philosophie Bâtiment Lettres 2 Bd Gabriel - 21000 DIJON	

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

M1 M2 LME, LMR : Transmettre les savoirs et les compétences requis pour la pratique des métiers de l'enseignement en Lettres dans le second degré et le supérieur.

M1 L MA : permettre une ouverture sur les milieux professionnels de la culture et du tertiaire

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

- Professorat des lycées et collèges
- Métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Métiers de l'édition et de la communication
- Postes de cadre dans le tertiaire ou les métiers de la culture

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

M2 LME, LMR :

- capacités d'analyse et de synthèse.
 - connaissances et compétences d'excellence dans la compréhension et l'analyse des textes et de leurs enjeux culturels.
 - acquisition d'un savoir disciplinaire et appropriation des méthodes de la recherche en Lettres
 - expertise dans la production écrite indispensable à bien des filières professionnelles
 - acquisition d'un savoir et d'un savoir-faire nécessaires à la pratique du métier d'enseignant
- M2 (P) Métiers du Livre : Connaissance du milieu de l'édition, des institutions publiques et de leur fonctionnement, des politiques culturelles en France et en Europe. Définition d'objectifs éditoriaux ou culturels ; conception et mise en œuvre des projets ; traitement de l'information écrite ou orale à l'intention de différents publics ; maîtrise des logiciels de base de données, de mise en page, de traitement de texte.

Modalités d'admission en M1 spécialité Lettres Modernes :

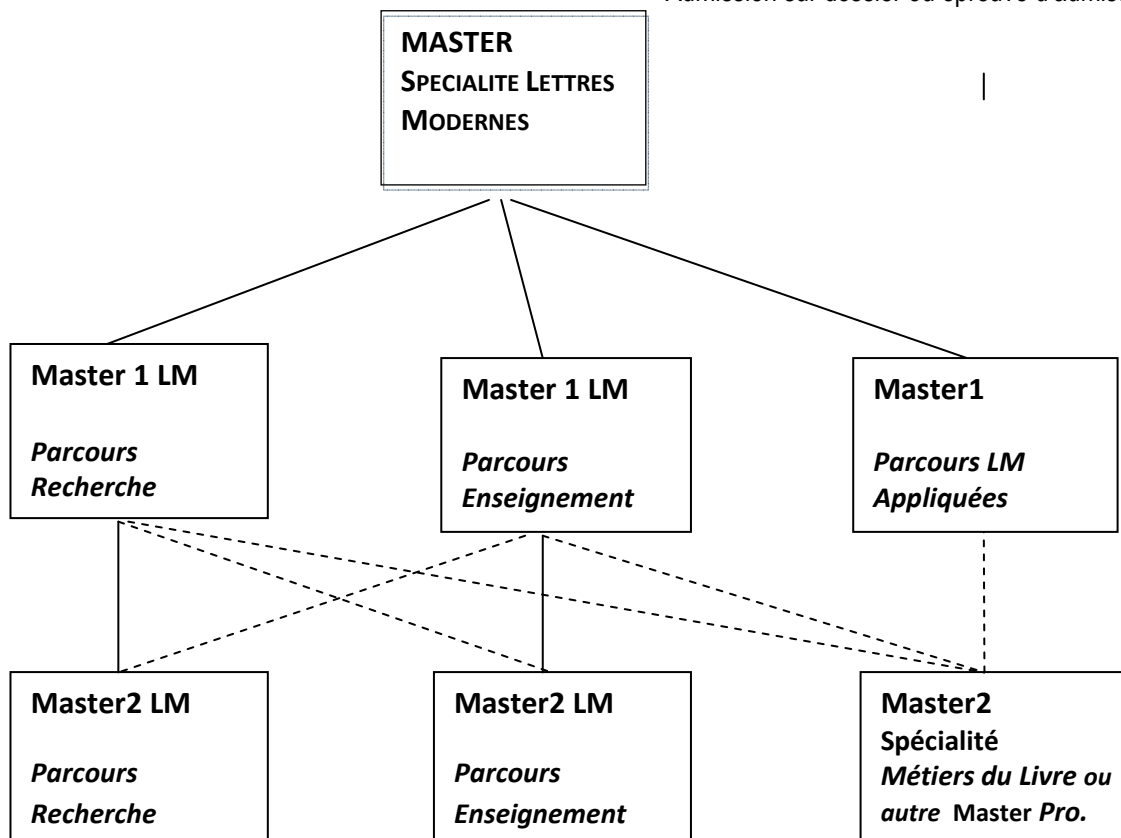
- de plein droit pour les étudiants titulaires d'une licence du même domaine
- Après examen individuel du dossier par la commission de validation (acquis personnels et professionnels, autres titres et diplômes) pour les autres étudiants

Modalités d'admission en M2 spécialité Lettres Modernes :

- de plein droit pour les étudiants ayant validé le M1 Lettres Modernes avec une moyenne égale ou supérieure à 12/20
- Après examen individuel du dossier par le Responsable de la formation pour les étudiants ayant validé le M1 LM avec une moyenne inférieure à 12/20 et par la commission de validation pour les étudiants ayant suivi d'autres parcours (acquis personnels et professionnels, autres titres et diplômes, etc)
- Dispense du stage de M1 pour les étudiants ayant une expérience d'enseignement des Lettres d'au moins trois mois et dispense de l'UE3 de M1 pour les étudiants ayant une expérience d'enseignement des Lettres d'au moins un an.

Organisation et descriptif des études :

Admission de plein droit : _____
Admission sur dossier ou épreuve d'admission : - - - - -



■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

MASTER 1 LME, LMR, LMA

LME : LM Enseignement ; LMR : LM Recherche ; LMA : LM Appliquées (voie 2)

Intitulés et nature des UE	Volume horaire		ects	Type examen-durée (1)	Coef
	CM	TD			
SEMESTRE 1			30		
UE 1 LME, LMR, LMA LITTÉRATURE FRANÇAISE ENSEIGNEMENT - Théories des genres - Genres narratifs Suivi pédagogique des étudiants de la spécialité Lettres Modernes enseignement	25	25	6	CC+CT	4
UE 2 LME : LINGUISTIQUE FRANÇAISE ENSEIGNEMENT - Linguistique historique - Grammaire, lexicologie - Stylistique Suivi pédagogique des étudiants de la spécialité Sciences Du Langage UE 2 LMR + UE3 LMR Définition du sujet de TER et établissement de la bibliographie UE2 LMA Professionnalisation en collaboration avec Plateforme Insertion Professionnelle.	25 --	25 --	6	CC+CT	4
UE3 LME : Enseignement et apprentissage IUFM - Connaissance des publics, processus apprentissage - Didactique disciplinaire UE3 LMR (voir ci-dessus) UE3 LMA : Définition du sujet du dossier de recherche et établissement de la bibliographie		60 48 12	6 9	CC+CT CT	4 6
UE 4 (partie 1) LME, LMR, LMA 2 Séminaires de recherche au choix en Littérature française, Littérature Générale et Comparée ou spécialités du même domaine. - Littérature française : Littérature du XVIIIe siècle Littérature et Modernité - Littérature comparée : Don Juan sur la scène romantique M. Zaragoza - Autres séminaires (uniquement pour parcours LMR): Analyse du discours (SDL), Culture éducatives comparées et cultures linguistiques (SDL), séminaires UFR Langues.	50		6	CT	4
UE4 (partie 2) LME, LMR, LMA : Outils Initiation à la recherche documentaire Langue vivante		25 25	3 3	CT CT	2 2

Intitulés et nature des UE	Volume horaire		ECTS	Type examen-durée (1)	Coef
	CM	TD			
SEMESTRE 2			30		
UE 1 LME, LMR, LMA LITTÉRATURE FRANÇAISE ENSEIGNEMENT - Auteur et lecteur - Poésie et discours poétique Suivi pédagogique des étudiants de la spécialité Lettres Modernes enseignement	25	25	6	CC+CT	4
		6			
UE 2 LME : LINGUISTIQUE FRANÇAISE ENSEIGNEMENT UE2 LMR + UE3 LMR +UE4 LMR (partie 2) Rédaction du TER et soutenance orale UE2 LMA Professionnalisation en collaboration avec Plateforme Insertion Professionnelle.	25	25	6 18	CC+CT CT	4 12
		12	3	CC+CT	2
UE3 LME – Enseignement et apprentissage IUFM - Connaissance du système éducatif - Préparation à l'exercice professionnel UE3 LMR (voir ci-dessus) UE3 LMA – Stage en milieu professionnel		60 30 30	6	CC+CT	4
			9	CT	6
UE 4 (partie1) LME, LMR, LMA 2 Séminaires de recherche au choix en Littérature française, Littérature Générale et Comparée ou spécialités du même domaine. - Littérature française : Littérature du Moyen-Age Littérature du XVIe et du XVIIe siècle - Littérature comparée : Epique et politique au XXe siècle (M.Vacher) - Autres séminaires pouvant être choisis dans le parcours LMR: Poétique et stylistique (SDL), linguistique générale, séminaires UFR Langues UE4 (partie2) LME : Définition du sujet du dossier de recherche et établissement de la bibliographie UE4 (partie2) LMR : voir UE, UE3, ci-dessus UE4 (partie2) LMA : rédaction du dossier de recherche ou du mémoire professionnel + soutenance	50		6	CT	4
			6	CT	4
			6	CT	4

MASTER 2 LME, LMR,

LME : LM Enseignement ; LMR : LM Recherche

Intitulés et nature des UE	Volume horaire		ects	Type examen-durée (1)	Coef
	CM	TD			
SEMESTRE 3			30		
UE 1 LME, LMR LITTÉRATURE FRANÇAISE ENSEIGNEMENT - Le texte de théâtre - Fiction et Mimesis Suivi pédagogique des étudiants de la spécialité Lettres moderne enseignement	20	20	6	CT	4
		6			
UE 2 LME : LINGUISTIQUE FRANÇAISE ENSEIGNEMENT - Linguistique historique - Grammaire - Stylistique Suivi pédagogique des étudiants de la spécialité Sciences du langage UE2 LMR + UE3 LMR : Définition du sujet de TER et établissement de la bibliographie	20	20	6	CC+CT	4
		6			
	--	--	12	CT	8
UE3 LME – Préparations IUFM - Epreuve sur dossier - Préparation à l'exercice professionnel UE3 LMR (voir ci-dessus)	15	15	6 4 2	CC CC	3 1
UE 4 (partie1) LME, LMR, Séminaires et outils 2 Séminaires de recherche au choix en Littérature française, Littérature Générale et Comparée ou spécialités du même domaine - Littérature française : - Littérature du XIXe siècle - Littérature du XXe - ou séminaires S1 non choisis en M1 - Littérature comparée (voir S1) - Autres séminaires pouvant être choisis dans le parcours LMR: Histoire/Epistémologie des savoirs linguistiques (SDL), Linguistique française (SDL), séminaire de SDL non choisi en M1S1, séminaires UFR Langues	50		12 6	CT	8 4
UE4 LME (partie 2) Méthodologie et entraînement aux épreuves écrites du capes	20	20	6	CC	4
UE4 LMR (partie 2) Recherche en Langues vivantes		25	6	CT	4

Intitulés et nature des UE	Volume horaire		ECTS	Type examen-durée (1)	Coef
	CM	TD			
SEMESTRE 4			30		
UE 1 LME, Enseignement et apprentissage IUFM - Métier, contexte d'enseignement et questions professionnelles		50	6	CC+CT	4
UE1 LMR : Participation à colloque ou activité scientifique de l'équipe de recherche ou Professionnalisation en collaboration avec Plate forme Insertion Professionnelle.		24	6	CC	4
UE 2 LME : Stage en responsabilité			6	CC+CT	4
UE 2 LMR + UE3 LMR +UE4 LMR (partie 2) – Rédaction du TER et soutenance orale			18	CT	12
UE3 LME – Enseignement et apprentissage IUFM - Enseigner sa discipline		50	6	CC+CT	4 4
UE3 LMR (voir ci-dessus)					
UE 4 LME – Dossier Recherche et Oral capes			12		8
- (Partie 1) : Dossier de recherche et soutenance *			6	CT	4
- (partie 2) Préparation aux épreuves orales du CAPES		60	6	CT	4
Suivi pédagogique des étudiants de la spécialité LM (Mme Leoni)		6			
LMR (partie 1), – 2 Séminaires de recherche en Litt.fse, LGC ou spécialités du même domaine. - Littérature française : Invention et création - Littérature comparée : - ou séminaires S2 LF, LGC non choisis en M1	50		6	CT	4
- Autres séminaires : séminaire SDL qui n'aurait pas été choisi en M1S2, séminaires UFR Langues				----	

* Autorisation du Directeur mémoire obligatoire, imprimé à compléter et faire signer (scolarité Bureau 136 A)

■ Dispenses de stage

Master 1 métiers de l'enseignement :

- Dispense de « Préparation exercice professionnel » (UE3 LME S2) pour les étudiants ayant enseigné le français (Lycée/collèges) pendant au moins 3 mois

Master 2 métiers de l'enseignement :

- Dispense de « Préparation exercice professionnel » (UE3 S3) pour les étudiants ayant enseigné le français (Lycée/collèges) pendant au moins 3 mois
 - Dispense du stage en responsabilité (UE2 S4) pour les étudiants ayant enseigné le français (Lycées/collèges) pendant au moins 1 an.

■ Dispenses de langues

Dispenses en langue étrangère UE4 en master 1 et master 2 :

- * pour les étudiants étrangers,
- * pour les étudiants français ayant fait un semestre Erasmus/Socrates dans une université étrangère,
- * pour les étudiants titulaires d'une licence de langue étrangère

Equivalences

- Le semestre Universitaire Européen peut remplacer les U.E. 2 et/ou 3.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect du référentiel commun des études LMD du 28 juin 2007 (CEVU du 12 juin 2007 et CA du 28 juin 2007) . Modalités de contrôle des connaissances, Charles des examens, principales règles de fonctionnement des jurys.

Les inscriptions pédagogiques aux examens, distinctes des inscriptions administratives, sont obligatoires. Elles ont lieu courant novembre (bureau 136A, 1^{er} étage). Les dates précises sont communiquées par voie d'affichage.

Pour l'UE2 et UE3, il est indispensable de trouver un directeur de recherche avant la fin du mois d'octobre.

Les étudiants ne soutenant que le mémoire doivent aussi procéder à l'inscription pédagogique.

● Sessions d'examen :

Pour le TER et le dossier de recherche, mémoire soutenu à la fin du semestre 2 ou à la session de septembre.

Pour les UE d'enseignement, une session à la fin de chaque semestre et une session de rattrapage en septembre.

● Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION

Une compensation des notes s'opère à l'intérieur des UE, entre les UE d'un semestre et entre les semestres au sein d'une même session*. Chaque UE et semestre sont validés si la moyenne compensée des notes est \geq à 10/20. Le Master 1 est validé si la moyenne compensée entre les semestres est \geq à 10/20. * 1^{ère} session = janvier et mai-juin

CAPITALISATION

Toute note \geq à 10/20 est conservée d'une session à l'autre. Dans ce cas, l'élément correspondant ne peut être repassé. De même, si un groupe d'éléments, une UE ou un semestre est acquis, les enseignements le composant ne peuvent être repassés. Inversement, si un groupe d'enseignements, une UE ou un semestre n'est pas acquis, les enseignements qui le composent dont la note est $<$ à 10/20 doivent être repassés à la 2^{ème} session (septembre)

Si le M1 n'est toujours pas acquis à la 2^{ème} session, tous les éléments ayant une valeur en Crédits Européens (semestre, UE, éléments constitutifs des UE) sont capitalisés d'une année sur l'autre si leur note est \geq à 10/20. Ils ne peuvent être repassés. Inversement, si un groupe d'enseignements, une UE ou un semestre n'est pas acquis, les enseignements qui le composent n'ayant pas de valeur en Crédits Européens et dont la note est $<$ à 10/20 doivent être repassés l'année suivante.

Régime "Salariés et Assimilés" :

Les étudiants salariés et assimilés sont dispensés du contrôle continu. Relèvent de ce régime : les étudiants qui peuvent justifier d'un emploi salarié à plein temps ou à temps partiel, les élèves des classes préparatoires et les étudiants dont l'état de santé justifie une dispense d'assiduité aux cours

